Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20261112-20261017-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de procurations : 3
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 05 novembre 2026

PRÉSENTS : GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, GUILLET Isabelle, GARÇON Bénédicte, JAGUT Nolwenn, HERRAULT Pascal, FRÉOUX Jean-Paul, CAVALON Michel, BARBIN Françoise, QUELLEC Lydie, GUITON Gaëlle, PRIEZ Nolwenn, RICHARD Aurélie, HAUROGNÉ Sabrina, QUENARDEL François.

POUVOIRS : Jean-Michel VIDUS donne pouvoir à Jean-Paul FRÉOUX. Franck MAGNEN donne pouvoir à Gildas POSSÉMÉ. Sandrine CHAUSSEREAU donne pouvoir à Bénédicte GARÇON.

EXCUSES : Vincent HAËNTJENS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CAVALON Michel

2026.10.17 Adhésion à la convention multi-services de la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles – renouvellement

La commune de Pluherlin adhère au FDGDON depuis 2011 dans le cadre d'une convention multi-services. La dernière convention date de 2023 et arrive à échéance en cette fin d'année 2026. Un renouvellement de la convention est proposé pour les années 2027-2028-2029 pour un montant annuel estimé à 180.93€. Cette convention vise à :

- Pérenniser l'accessibilité des services proposés par la FDGDON 56 aux communes.
- Proposer des solutions pour contrôler, maîtriser et réguler les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.
- Proposer des solutions pour gérer les nuisances occasionnées par des animaux protégés.
- Etudier toute demande des communes dans la limite du champ de compétence de la FDGDON56

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires aux budgets 2027 à 2029.

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Michel CAVALON
Le secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.11.16 14:41:45 +01'00'